

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mai 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 29.04.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de mai à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-neuf avril deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYART - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Julie LINGELSER - Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Jean-Charles WILLM donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

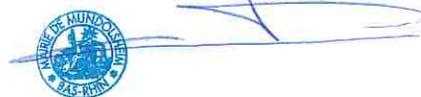
Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 9 mai 2025

Publié sur le site internet de la commune le 9 mai 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE



4. Approbation du Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM)

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 23

Conseillers
absents : 4
dont 4 avec procuration

Mme le Maire rappelle que la commune de Mundolsheim est soumise à l'obligation d'élaborer un Plan communal de Sauvegarde (PCS) qui intègre un Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM).

Si le PCS est un document interne visant à gérer un événement de sécurité civile dans la phase d'urgence comme dans la phase de post urgence, le DICRIM s'adresse au grand public afin de lui procurer une information dite « préventive ». La population est ainsi informée des dangers auxquels elle peut être exposée, des dispositions prévues par les pouvoirs publics, et des mesures de sauvegarde à respecter.

Une version longue de ce document sera mise en ligne sur le site internet de la commune, et une version synthétique sera distribuée prochainement dans les boites aux lettres des foyers mundolsheimois.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le DICRIM ;
- AUTORISE Mme le Maire à procéder aux mises à jour nécessaires et à prendre les mesures nécessaires pour informer la population sur les risques majeurs auxquels la commune est susceptible d'être exposée.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 27 Voix pour

Mundolsheim, le 9 mai 2025
Le Maire,




Béatrice BULOu

Le secrétaire de séance,


Cathie PETRI